



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Vincent BELLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Michel VALLA, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Corinne BAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D23092024_05 : Demande de subvention pour le poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24, L332-25 et L332-26 ;

Vu le tableau des effectifs communaux ;

Vu les crédits inscrits au budget principal de la commune - Chapitre 012 ;

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » pour la commune des Achards signée le 29 septembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal D08072024_13 relative à la création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ;

Monsieur le Maire rappelle que, le 1er septembre 2024, le chef de projet Petites Villes de Demain a pris ses fonctions au sein de la commune des Achards.

Considérant la subvention mobilisable auprès des partenaires au regard de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », le plan de financement de ce poste serait le suivant :

| | | |
|--|-----|-------------|
| Subvention PVD | 75% | 34 299.81 € |
| Commune des Achards | 25% | 11 433.27 € |
| Total (salaire brut + charges patronales) annuel | | 45 733.08 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le plan financement ci-dessus présenté,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires et à signer tous les documents afférents.

La secrétaire de séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 30/09/2024
Au registre